

BULLETIN D'INFORMATIONS DE VOISENON

n°11 – Juin 2023



DOSSIER page 4

Budget 2023 : On investit pour l'avenir



Une nouvelle
secrétaire
de Mairie
page 10

Non à la
fermeture
de classe
page 14

SOMMAIRE



DOSSIER	4
Budget 2023 : on investit pour l'avenir	
TROMBINOSCOPE	10
RETOUR EN IMAGES	12
LE COIN DES ASSOCIATIONS	16
EXPRESSIONS LIBRES	18
CARNET DE VILLAGE	19

Note de la rédaction

Les informations sont fournies par la commune et ses partenaires. Elles sont susceptibles d'être modifiées selon l'actualité, indépendamment de la volonté du Conseil municipal.

AGENDA

- **9 juin** : Fête de fin d'année de l'école maternelle
- **10 juin** : Inauguration du composteur
- **16 juin** : Café chantant organisé par Familles Rurales
- **17 juin** : Concert de l'orchestre de Melun Val de Seine organisé par la Mairie
- **17 juin** : Familles Rurales fête ses 50 ans
- **18 juin** : Commémoration de l'Appel du 18 juin
- **23 juin** : Gala de danse organisé par l'A.S.C.V.
- **24 juin** : Kermesse des écoles organisée par l'A.D.P.E.V.M.
- **13 juillet** : Fête nationale
- **14 juillet** : Commémoration de la Fête nationale

Votre Maire à l'écoute

- ☎ 01 60 68 29 00
- @ mairie@voisenon.fr
- f Julien Aguin
- 🐦 @julienaguin

Hommages**Hommage à Nicolas ALEXANDRE**

Notre village est en deuil. Après un long combat face à la maladie, Nicolas ALEXANDRE, Voisenonais de longue date, est parti laissant son épouse Dominique, ancienne Conseillère municipale, sa fille Agathe et un bon nombre d'amis dans la peine. Figure emblématique du secteur, Nicolas assurait les fonctions de policier, métier qu'il affectionnait tant. Il a été également pendant 46 ans dirigeant d'un grand club sportif : « Le Mée Sports Football ». Homme de contact convivial, compétent et disponible, il laisse un grand vide. Toujours prêt à aider la municipalité, notamment en tenant les bureaux de vote aux différentes élections. Monsieur le Maire, les élus et de nombreux Voisenonais sont venus lui dire « Au Revoir » mais pas adieu et surtout un grand merci pour toutes ses actions au service du collectif.

Hommage à Claude MOREAU

La municipalité adresse ses sincères condoléances à notre ancienne secrétaire de mairie, Danièle MOREAU, qui a perdu récemment son époux qui luttait contre la maladie. Claude a souvent accompagné Danièle dans ses fonctions à la mairie auprès des Voisenonais et des élus. Nous adressons un amical message à toute la famille.



Nos efforts pour assurer l'exception voisenonaise payent.

Chères Voisenonaises, Chers Voisenonais,

La pleine période de printemps a été profitable à l'accueil d'une ère nouvelle pour notre village. Tant pour la mise en place des projets, pour la restructuration de l'équipe municipale ainsi que dans l'accueil de nouveaux agents municipaux. Tout en étant touchés par cette interminable successions de crises en tous genres.

Notre village a réussi à traverser, dans la douleur, cette période sans trop de dommages grâce à nos efforts pour conserver les grands équilibres et à notre gestion exemplaire des deniers publics. J'en veux pour preuve les multiples investissements que nous avons réalisés ensemble, la croissance à deux chiffres de notre budget d'investissement et la limitation raisonnable de notre budget de fonctionnement. Vous trouverez l'illustration de mes propos dans ce numéro consacré aux enjeux budgétaires de cette année.

Je souhaite la bienvenue à notre nouvelle secrétaire de mairie, Françoise BAHEUX qui aura la joie de vous accueillir avec des nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie dont nous avons pris soin qu'ils conviennent à un plus grand nombre de Voisenonais notamment une journée par semaine jusqu'à 19 heures et une ouverture tous les 3èmes samedis de chaque mois.

Le 30 mars dernier, le Conseil municipal a adopté le budget pour l'année 2023 à seulement une voix contre. Il s'agit d'un budget à l'épreuve des faits, dans un contexte difficile où les contraintes pèsent lourdement sur notre village, comme sur l'ensemble des collectivités locales.

À l'épreuve des faits, tout d'abord car les collectivités locales ont l'obligation de voter leurs budgets à l'équilibre, ce qui n'est pas le cas de l'État, qui présente chaque année un budget au déficit croissant. Cette année, le contexte macroéconomique a encore davantage accentué la difficulté de notre équation budgétaire. L'inflation que subissent tous les ménages touche aussi durement les communes et notamment les plus petites d'entre-elles.

Cette situation conforte notre choix fondamental, mis en œuvre sans faiblir depuis 2020 : celui de désendetter notre village et de

redresser ses finances en privilégiant l'investissement de projets au détriment du fonctionnement général des services. Ce choix de bonne gestion de l'argent public, est salué par la Trésorerie de Melun Val de Seine et par nos partenaires financiers.

À l'épreuve des faits, enfin, car nous avons pu inscrire cette année près d'un million et demi d'investissements nouveaux qui viendront conforter nos choix mis en œuvre depuis 2020.

Celui d'offrir des voiries neuves, sécurisées et aux normes grâce au Contrat rural cofinancées par le Conseil régional et le Conseil départemental –que je remercie de leur soutien–, celui d'offrir un parcours éducatif dans les meilleures conditions possibles à nos enfants malgré les décisions arbitraires de l'académie qui conduisent à avoir des classes surchargées, celui d'offrir à tous les Voisenonais une programmation culturelle et sportive de qualité à hauteur de nos moyens de commune rurale, ou encore celui de permettre à chaque génération de trouver à proximité un service public municipal renforcé et adapté : chantiers jeunes, Conseil municipal des jeunes, Conseil des Sages, portage de repas, réserve bénévole, aide et soutien à la vie associative, ...

C'est un choix essentiel que reflète le budget 2023, celui de poursuivre résolument la transition énergétique de notre village en étendant d'importants chantiers comme le passage en diodes électroluminescentes l'éclairage public et la rénovation thermique de nos équipements publics étape par étape, ou en engageant les projets structurants comme le restaurant scolaire.

Souhaitons que cette nouvelle année budgétaire 2023 desserre l'étau des mille contraintes qui pèsent sur nous tous. Même en ces temps difficiles, la persévérance finit toujours par porter ses fruits.

Avec l'équipe municipale, je poursuivrai ce travail concret de rigueur, de sérieux et de détermination pour le Voisenon que nous aimons.

Le Maire,
Julien AGUIN

« Les œuvres importantes résultent plus rarement d'un grand effort que d'une accumulation de petits efforts. »

Gustave Le Bon



1,5 million d'euros d'i
Maîtrise des dépenses

Le jeudi 30 mars dernier, le Conseil municipal a voté le budget primitif pour l'année 2023. Malgré un contexte inflationniste impactant, une crise de l'énergie sans précédent et des coûts de fonctionnement en hausse, ce budget maîtrisé et à l'équilibre ouvre de belles perspectives d'investissements pour le village.

Dites-nous Monsieur le Maire

Le budget a été voté le 30 mars dernier, il prévoit une hausse de la fiscalité. Pourquoi le recours à l'impôt est nécessaire cette année ?

Cela n'a pas été une décision facile à prendre, mais elle s'est imposée afin de poursuivre nos investissements d'avenir pour le village. C'est une hausse légère, elle est de 5%. Ce choix souligne notre volonté d'investir pour l'avenir des Voisenonais malgré un contexte inflationniste difficile (flambée des prix de l'énergie et des biens à la consommation). L'effort qui est demandé aujourd'hui aux contribuables correspond au besoin réel de boucler le budget « investissements », pas un euro de plus !

Vous évoquez des investissements d'avenir, quels sont-ils ?

Réfection de la voirie, remplacement de l'éclairage public, financement d'une partie de la construction du futur restaurant scolaire... mais aussi des aménagements pour la maternelle. La résultante des mandats passés a été des emprunts sans anticipation et des dépenses sans compensation. Cette politique a rendu l'avenir incertain et instable. Ce n'est clairement pas notre vision de la gestion financière d'une collectivité. Nous héritons de cette situation et nous devons au préalable assainir les finances communales. Des investissements sont nécessaires, ce qui doit être fait le sera comme à l'école -laissée sans investissement durable depuis 15 ans- ou bien du parc informatique d'origine daté et obsolète. Ce qui doit être fait, le sera.



Qu'avez-vous priorisé ?

L'objectif de notre mandature est de redresser les finances, d'avoir enfin une capacité d'autofinancement et de mener une réelle politique d'investissements pour améliorer le quotidien et préparer l'avenir. Nous prenons le contre-pied des années passées. C'est vrai que c'est ambitieux, mais nous l'assumons. Ces investissements sont à la hauteur des besoins et des enjeux qui nous attendent dans les prochaines années. Grâce à notre travail et à notre quête incessante de sources de financements, les investissements programmés (1,5 million d'euros) seront financés à 80% par des subventions de partenaires. On est là pour investir pour l'avenir, pas pour payer la mairie et son fonctionnement !

Qu'entendez-vous par là ?

Nous ne sacrifierons pas les investissements d'avenir aux bénéfices des Voisenonais à des dépenses liées au fonctionnement de la collectivité. Pour réussir cette politique ambitieuse pour notre village cela passe inévitablement par une maîtrise rigoureuse de la gestion quotidienne et du fonctionnement tout en maintenant le service rendu à la population. Ainsi face à l'explosion des coûts de l'énergie, nous avons mis en place des mesures de sobriété.

Investissements de fonctionnement

Grâce à une gestion saine et rigoureuse des dépenses publiques et dans une situation économique nationale inédite, l'équipe municipale de Voisenon réussit à maintenir le cap de son projet d'avenir pour le village en proposant un programme d'investissements ambitieux et réaliste



Quelles sont les actions principales de réduction des coûts de fonctionnement mises en place à Voisenon ?

Tous les postes de dépenses liés au fonctionnement de la mairie ont été étudiés. Plusieurs actions ont été mises en place. Je citerai les principales comme la réduction de la température du chauffage dans les bâtiments publics, l'optimisation des dépenses de personnel avec la fusion des postes de secrétaire, la réduction des frais de bouche lors des événements, la rationalisation des déplacements pour maîtriser les dépenses de carburant... C'est tout notre mode de fonctionnement qui a été revu.



Par exemple, si une réunion peut s'organiser en visio-conférence, elle se fait ainsi. Pour les Conseils municipaux, ce que l'on appelle les frais d'assemblée, nous avons opté pour un conseil par trimestre, contre environ un mensuel lors de précédentes mandatures. Enfin, et c'est un point très important, nous privilégions les achats groupés. Nous sommes l'une des premières collectivités à avoir adhéré au groupement d'achat proposé par le Syndicat des énergies de Seine-et-Marne qui négocie auprès des fournisseurs. Ces achats groupés nous permettent de faire de réelles économies et d'amortir en partie la flambée des prix.

Quel est l'état des finances communales ?

Ce n'est pas catastrophique, mais c'est fragile pour les raisons évoquées plus haut. Les choix des décennies passées de recourir à l'emprunt sans avoir recours aux subventions a gelé la capacité de financement. Mon premier acte, lorsque je suis arrivé en mairie a été de renégocier et de fusionner les prêts. Ce qui a permis de dégager tout un tas d'intérêts et de passer à un remboursement uniquement du capital emprunté. Aujourd'hui, au niveau de l'emprunt, nous nous situons en dessous de la moyenne des communes de même strate. Le délai de désendettement (ratio de la dette sur l'épargne brute) de notre village est de 4,5 ans contre 8 à 10 ans pour des collectivités de même de strate.

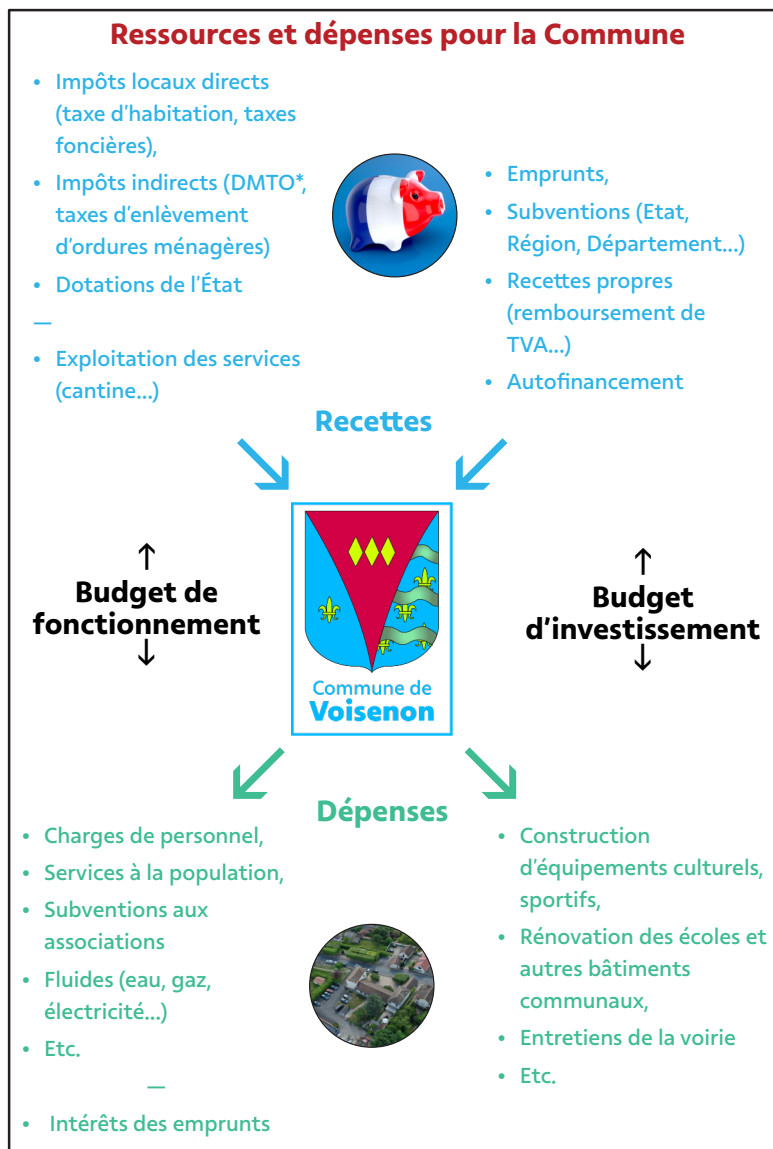
Nous sommes d'ailleurs plutôt bien classé au niveau de l'Argus des communes sur notre capacité à gérer financièrement le village. Certains de nos voisins ont accru la pression fiscale tout en réduisant les investissements, ce n'est pas notre cas. Nous poursuivons sur la voie du désendettement en maîtrisant les dépenses de fonctionnement sans baisser la qualité du service au public, tout en investissant pour l'avenir. Notre projet politique est volontariste, ambitieux mais se veut prudent sur les capacités de remboursement, c'est la raison pour laquelle les travaux réalisés en phase font l'objet d'un plan pluriannuel de financement.

DÉCRYPTAGE - Un budget communal, comment ça marche ?

Chaque année, le Conseil municipal se réunit en début d'exercice (d'année civile) afin de voter le budget primitif du village. Ce budget -fruit d'une concertation entre les élus et les services de la collectivité- constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.



En 2023, on

Fidèle au cap fixé en début de mandature, le budget 2023 poursuit une politique d'investissements ambitieuse (1,526 million d'euros), mais vigilante et responsable. Tenant compte du fort niveau d'inflation, les travaux seront programmés par phase dans le cadre d'un plan pluriannuel de financement. Vos élus poursuivront leurs recherches systématiques de financements auprès des partenaires pour soutenir les projets d'avenir. Ce budget 2023 s'inscrit donc dans la continuité du précédent avec une volonté affirmée de maîtriser les dépenses tout en conservant un bon niveau de service public.

La hausse de la pression fiscale de 5% votée en Conseil municipal fin mars va soutenir cette dynamique d'investissement en faveur d'équipements concrets et utiles pour les habitants. La pression fiscale est inférieure à la moyenne des communes de même strate (catégorie). Le recours à l'emprunt - qui constitue chaque année une source importante du financement de l'investissement des communes - a été revu légèrement à la hausse à la suite de plusieurs années de désendettement accéléré.

30 000 € de baisse des dépenses de fonctionnement

Incidence directe de la crise énergétique, la municipalité doit composer cette année avec une hausse de ses frais généraux et de fournitures. Rien que pour l'énergie et l'électricité, la facture s'annonce salée passant de 36 000 € en 2022 à 60 000 € estimés pour 2023, une hausse de 24 000 € !

A cette situation inflationniste s'ajoute en 2023 l'application des différentes mesures gouvernementales en matière de rémunération des fonctionnaires (dégel du point d'indice, hausse du SMIC, reclassement).

*Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) représentent les taxes que les collectivités locales et que l'État perçoivent lors de la vente d'un bien immobilier quel qu'il soit. Ils font partie intégrante des fameux frais de notaire dont doit s'acquitter tout acheteur au moment de la transaction.

maintient le cap !

Un budget à l'équilibre.

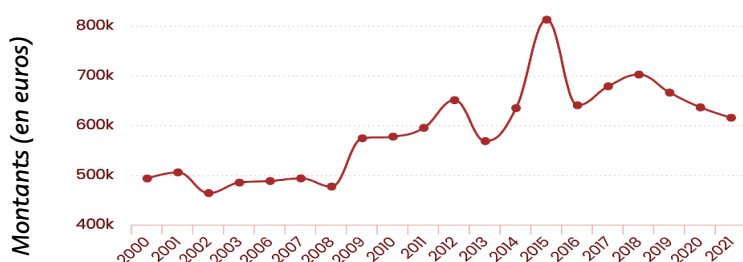
Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	850 176,91	850 176,91
Investissement	1 526 148,83	1 526 148,83
Total	2 376 325,74	2 376 325,74

Des investissements en hausse, des coûts de fonctionnement en baisse !

Section	2023	2022
Fonctionnement	850 176,91	880 454,13
Investissement	1 526 148,83	1 081 343,03

Malgré ce contexte économique impactant et pour préserver dans la durée la capacité d'autofinancement de la commune, l'équipe municipale a réussi la prouesse de réduire de 30 000 € son budget de fonctionnement à travers des mesures de sobriété rigoureuses (réorganisation et fusion de postes) et au prix d'efforts collectifs soutenus, sans pour autant et, c'est à souligner, altérer le service public aux habitants.

Charges de fonctionnement de Voisenon



Sur ce graphique, on perçoit nettement la maîtrise des charges de fonctionnement qui se poursuit cette année.

Un village solidaire

En matière de solidarité et de politique intergénérationnelle, Monsieur le Maire rappelle : « Les services et équipements publics sont les premiers leviers de la lutte contre les inégalités sociales. » À Voisenon, la solidarité s'exercera prioritairement dans les domaines de la restauration scolaire, le développement des lieux et actions favorisant le lien social et la vie de village, le soutien aux associations, le plan handicap communal ainsi que le soutien au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Principaux investissements

Installation de voirie :
529 773,60 €



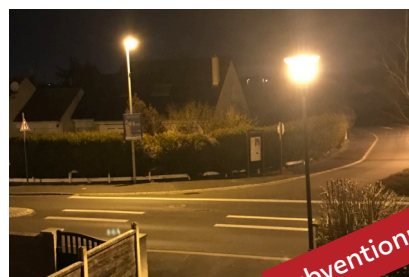
Subventionné

Vidéoprotection :
361 709,67 €



Subventionné

Éclairage public :
Modernisation, création
réparation, enveloppe globale :
96 846,41 €
Dont 38 652 € pour l'éclairage du
chemin Claude-Henri de Fusée
de Voisenon



Subventionné

Bâtiments publics :
entretien, modernisation,
enveloppe globale :
145 504,61 €
Remplacement de la chaudière :
94 987,20 €
Désamiantage de la toiture de
l'école :
20 472,55 €



Subventionné

Quelles priorités politiques pour 2023 ?

Lors du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire a développé les 3 axes politiques fondamentaux pour 2023 : la préservation de la ruralité et de l'environnement, la solidarité et la participation bénévole.

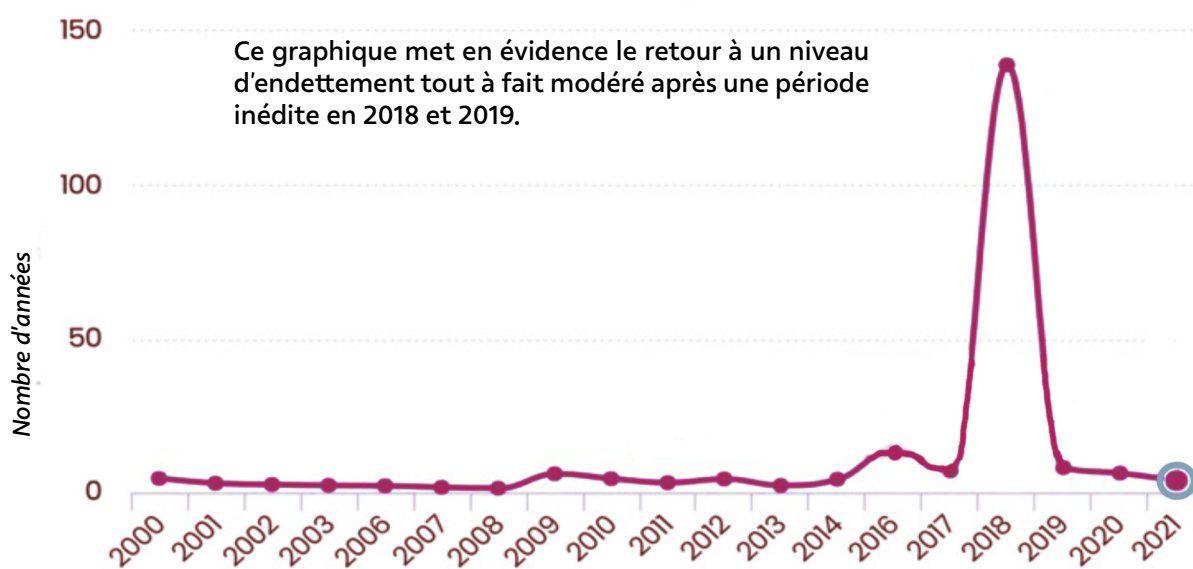
« *L'urgence du changement climatique nous impose de nous engager sans tarder en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à lutter contre les pollutions et la production de déchets, contre l'artificialisation des terres et pour le maintien de la biodiversité* », a réaffirmé Monsieur le Maire devant le Conseil municipal avant de lister les actions publiques prioritaires pour cette année :

- La préservation et le développement des espaces verts et boisés ;
- Le développement des modes doux de déplacements par la sécurisation des cheminements piétons, l'apaisement de la circulation automobile, la promotion du piéton ;
- La rénovation thermique des bâtiments ;
- Un programme de transition énergétique avec notamment un chauffage plus vert ;
- Une meilleure maîtrise du foncier pour contrôler une évolution urbaine respectueuse de l'environnement.

Un endettement maîtrisé

L'encours d'intérêts sera de 9 500 € pour un capital remboursé de 49 253,96 €. En 2022, la dette par habitant représentait 414 €, avant l'emprunt elle est de 363 € par habitant pour 2023, (elle était de 566 € par habitant en 2015). Ce montant est en deçà de celui des collectivités de même strate.

En témoigne le délai de désendettement de la commune (exprimé en nombre d'années nécessaire à la commune pour rembourser la totalité de ses emprunts dans l'hypothèse où l'ensemble de l'épargne y est affecté) ; il est de 4,5 ans à Voisenon contre 8 à 10 ans pour de nombreux villages de notre territoire.



La capacité de désendettement de Voisenon évalue le rapport entre l'encours de la dette de Voisenon et son épargne brute (sa capacité d'autofinancement). Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années que la commune mettrait à rembourser la totalité de sa dette si elle y consacre tous les ans l'intégralité de son épargne.

Bien-être des enfants et des familles



Accès sécurisé à l'école, aire de jeux, boulodrome, équipements sportifs (achats de paniers de basket). L'équipe municipale est particulièrement attentive aux bien-être et aux besoins de ses habitants.

C'est dans cette optique que le projet de création d'un restaurant scolaire s'inscrit. Le passage Narcisse Massé (1841-1901), nommé ainsi en hommage au premier instituteur à avoir occupé les fonctions de Maire du village, est accessible depuis l'automne 2022. Chaque jour, il est emprunté par les familles qui y accèdent par la rue des Ecoles. Cette sente longe paisiblement l'école et permettra aux écoliers de rejoindre en toute sécurité le futur restaurant scolaire qui sera édifié sur le fond de la parcelle du 14 rue des Ecoles. Sa création a permis d'élargir les espaces végétalisés aux abords de l'école. Prochainement du mobilier y sera installé.



Arrivée près du parking du Mille-Club, face à l'aire de jeux, la sente rejoint le passage Jean Guillou qui dessert la rue des Closeaux. Bien que réalisée par les mandatures précédentes, ce passage ne portait pas de nom. L'équipe municipale l'a baptisé « Jean Guillou » du nom de l'édile de Voisenon entre 1971 et 1995. Pour la quiétude des abords de l'aire de jeux, une signalétique engageant au respect du voisinage va être installée prochainement. « On va réglementer l'utilisation de cet espace en posant de la signalétique pour le respect du voisinage en termes notamment de bruits lors de l'occupation du site en soirée », indique Jacqueline BESNARD, Adjointe au Maire déléguée à l'Espace public.

Sobriété énergétique pour l'éclairage public

En 2023, le village va poursuivre ses opérations de rénovation de l'éclairage public pour étoffer encore ses actions en faveur de la sobriété énergétique. L'objectif est d'atteindre le 100% LED (diodes électroluminescentes) à l'horizon 2026 conformément au plan Climat européen.

Les lotissements «Les Longs Réages», le chemin des Cornes et «Les Noyers Dorés» sont d'ores et déjà dotés de nouveaux réseaux, de signalétiques modernisées et de candélabres peu énergivores.



Cette opération soutenue par le SDESM (Syndicat départemental d'énergies de Seine-et-Marne) et le Département a permis de mettre fin à dix ans d'obscurité pour des quartiers entiers.

« Le programme de rénovation se poursuivra jusqu'à la fin du mandat », indique Francis ROUSSET, Adjoint au Maire délégué au Cadre de vie, « Notre objectif : que le village soit totalement équipé en diodes électroluminescentes en 2026 ».

Des projets participatifs

Aujourd'hui, à la veille d'enjeux majeurs en termes de transition écologique, de développement durable et de sobriété énergétique, Monsieur le Maire a invité chacun à encore plus d'implication dans les initiatives portées par le village.

L'objectif est que le plus grand nombre d'habitants s'associe aux décisions et s'investisse dans la vie du village pour faire émerger des projets responsables d'avenir et de vie quotidienne. C'est un axe fort de cette mandature, partagé par l'ensemble de l'équipe municipale : informer, associer, impliquer les Voisenonais par de nombreux moyens, tels des ateliers, des publications, des réunions publiques ou de quartier à l'élaboration des grands projets qui les concernent. La mise en place des Conseils des Sages et des Jeunes en sont une remarquable illustration.

Parole à Sophie Bourgeaux



Sophie Bourgeaux est présidente du Syndicat intercommunal scolaire Voisenon Montereau-sur-le-Jard

Le budget de la Commune de Voisenon prévoit une évolution budgétaire de l'enveloppe consacrée à l'école. Au niveau des investissements prévus cette année, 20 472 € seront investis dans les locaux de l'école maternelle notamment pour la réfection de la toiture. En 2022, c'est le dortoir qui avait été réhabilité pour un montant de 7 601 €.

C'est très bien d'investir ainsi dans des travaux de réfection de la maternelle. Ces travaux auraient dû être réalisés petit à petit. C'est primordial d'entretenir les locaux et d'investir dans l'école pour améliorer les conditions d'accueil et de confort des petits écoliers. Ce ne sont pas forcément des travaux qui se voient, mais ils n'en sont pas moins importants pour nos enfants.

Autres lignes budgétaires en faveur de la vie scolaire, la dotation au Syndicat intercommunal scolaire Voisenon Montereau-sur-le-Jard qui passe de 166 784 € à 157 200 €, preuve du maintien d'une participation active de la Commune à la vie du Syndicat malgré le contexte contraint.

La hausse des dotations est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du restaurant scolaire impacté par la hausse des énergies et de l'eau, mais aussi par la flambée des prix de l'alimentation. Nous sommes en fin de marché avec le prestataire actuel dont nous sommes satisfaits et nous aimerions le conserver, mais ses prix sont en augmentation le tarif du repas pourrait passer à 7, voire à 8 €. Une hausse difficilement supportable quand vous avez plusieurs enfants. Nous allons refaire un nouveau marché afin de contenir cette hausse des prix sans perdre en qualité des repas.

La troisième dépense en augmentation c'est le Cycle piscine et en particulier le coût du transport collectif. Cette inflation nous contraint à une réorganisation des différents postes de dépenses en concertation avec les élus des deux villages afin d'utiliser au mieux l'argent public.

Les effectifs au complet pour 2023 !

L'équipe des agents communaux au grand complet prend la pose devant la mairie en cette belle matinée printanière. Entre deux missions de service public, maintenance des bâtiments, entretien des voiries communales, nettoyage, fleurissement, taille, tonte...

Franck et Maurice, les agents des Services techniques, artisans du rayonnement de notre cadre de vie sont venus à la rencontre de Madame BAHEUX, la nouvelle secrétaire de mairie.

Leurs forces ? La polyvalence de leurs missions, menées sur le terrain chaque jour, quelles que soient les conditions météorologiques, mais aussi, leur capacité à intervenir rapidement et dans les domaines de la vie municipale, pour un événement exceptionnel, une situation d'urgence ou de vie quotidienne.

Leur engagement au service de la Commune et leurs motivations sans faille à agir au quotidien pour l'embellissement et l'entretien de notre beau village, font notre admiration.


















Françoise BAHEUX, notre nouvelle secrétaire de mairie

Depuis le 2 mai dernier, Françoise BAHEUX les a rejoints dans l'effectif des agents communaux. Son bureau est situé en mairie. Elle travaille sous la houlette du Maire et des élus au service des habitants. Ses missions sont essentielles au bon fonctionnement de la commune. Au quotidien, ses tâches sont diversifiées. Elle a de nombreuses responsabilités : accueil du public, état-civil, finances, urbanisme, vie scolaire et associative, organisation de scrutins électoraux... Polyvalente, elle exerce désormais une fonction d'appui administratif, technique et juridique auprès du Maire et des élus dans l'ensemble des domaines d'intervention. Elle est également l'intermédiaire entre les élus et les administrés car, c'est elle qui sera, désormais, le plus souvent votre premier interlocuteur en mairie, votre tout premier sourire.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions et une bonne continuation à l'ensemble de l'équipe des agents communaux.

L'arrivée dans notre commune de Françoise BAHEUX est l'occasion de refaire un point sur les élus qui travaillent au développement de Voisenon et au bien-être de ses habitants.

Les élus

 <p>Le Maire, Julien AGUIN Membre de droit de toutes les commissions Président du CCAS*</p>			
Les Adjoints au Maire			
 <p>Francis ROUSSET Adjoint au Maire délégué au Cadre de vie Commissions : Information et Communication, Travaux, Urbanisme, Sécurité, Finances, Bâtiment</p>	 <p>Frédérique SAUVAUT Adjointe au Maire déléguée à la Famille et à la Vie associative Commissions : Information et Communication, Finances, Cimetière Vice-présidente du CCAS*</p>	 <p>Olivier EDOUARD-BETSY Adjoint au Maire délégué à la Culture et à la Vie locale Commissions : Animation, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sports, Cimetière</p>	 <p>Jacqueline BESNARD Adjointe au Maire déléguée à l'Espace public Commissions : Culture et Patrimoine, Finances, Cimetière</p>
La Majorité municipale			
 <p>Fanny LIDOUREN Conseillère municipale déléguée à la Réussite éducative Commissions : Animation, Urbanisme</p>	 <p>Teddy ETINOF Conseiller municipal Commissions : Travaux, Urbanisme, Sécurité</p>	 <p>Benoît DUVEAU Conseiller municipal Commissions : Jeunesse et Sports, Information et Communication, Sécurité, Urbanisme, Finances, Bâtiment</p>	 <p>Vindou COUMAR Conseillère municipale Commissions : Animation, Jeunesse et Sports, Information et Communication, Cimetière, Administratrice au CCAS*</p>
 <p>Christian LE MOAL Conseiller municipal Commissions : Culture et Patrimoine, Travaux, Administrateur au CCAS *</p>	 <p>Malika KEHLI Conseillère municipale Commissions : Bâtiment, Jeunesse et Sports, Administratrice au CCAS*</p>	 <p>Vanessa ROUSSEAU Conseillère municipale Commissions : Animation, Culture et Patrimoine</p>	 <p>Nicolas DONATI Conseiller municipal Commissions : Sécurité, Jeunesse et Sports, Travaux, Bâtiment</p>
La Minorité municipale			
	 <p>Jacques LELOUP Conseiller municipal Commissions : Information et Communication, Finances, Bâtiment</p>	 <p>Joël ROBITEAU Conseiller municipal Commissions : Animation, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sports, Travaux, Sécurité, Urbanisme, Cimetière, Administrateur au CCAS*</p>	

*Centre Communal d'Action Sociale

Les élus peuvent être contactés par téléphone à la mairie ou directement par formulaire via le site web : <https://voisenon.fr/voisenon-notre-village/le-conseil-municipal/>

Depuis le 1^{er} juin 2023, les horaires d'ouverture au public de la mairie sont :

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h à 17h
Mardi	Fermé	14h à 17h
Mercredi	9h à 12h	14h à 19h
Jeudi	Fermé	
Vendredi	9h à 12h	14h à 17h
Samedi	Tous les 3 ^{es} du mois de 9h à 12h	

Vous pouvez contacter la Mairie aux coordonnées suivantes :

Tél. : 01 60 68 29 00

e-mail : mairie@voisenon.fr

En cas d'**urgence** en dehors des horaires d'ouverture, numéro d'astreinte : 06 77 37 92 49.

Cérémonie du 8 mai 1945

C'est par un beau temps printanier que Monsieur le Maire s'est d'abord rendu, avec quelques anciens combattants, à la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 de la Commune voisine de Rubelles, en amitié. Madame le Maire de Rubelles, accompagné de quelques anciens combattants, a également honoré de sa présence à la cérémonie de notre village en présence des représentants de la Gendarmerie nationale, des Pompiers et de l'Armée de l'Air et de l'Espace.

Il s'ensuivit de la traditionnelle assemblée générale de l'Amicale et du verre de l'amitié.

Merci à Olivier EDOUARD-BETSY, Adjoint au Maire délégué à la Culture et à la Vie locale ainsi qu'Alain LAMBERT, Président de l'Amicale des Anciens combattants pour l'organisation de cette cérémonie.



A cette occasion, AVI Patrimoine a exposé dans la salle du Conseil municipal, 3 panneaux qui témoignent de l'occupation allemande à Voisenon pendant la Seconde guerre mondiale. Pour en savoir plus, voir la Feuille de chou n° 22 du mois de mai 2023 ou prendre contact avec l'association.



Une place neuve pour le Hameau du Jard



Les bénévoles qui participent au permis de végétaliser, mis en place par la municipalité, ont encore fait des prouesses sur la place du Hameau du Jard qu'ils affectionnent, appelée *Placette aux Oiseaux* en référence aux œuvres d'Alain MICHOT, artiste local.

Merci pour la réfection de la marelle et des bancs qui ornent cette place du lotissement.



Bienvenue à "Voisenon sans Frontières"

Le 5 mai 2023, Monsieur le Maire, entouré des élus et des responsables associatifs, ont assisté en mairie au lancement du Comité de jumelage *Voisenon Sans Frontières* initié par Gloria et Ghislain RUIZ avec une belle équipe de bénévoles.

«Un projet de coopération décentralisée que je soutiens avec plaisir», a lancé Monsieur le Maire. Longue à cette nouvelle association qui vient renforcer notre tissu associatif que notre équipe accompagne activement.

Plus d'informations : en mairie ou par e-mail sur :
voisenonsansfrontieres@gmail.com



La Région au Centre du Jard

Le 23 mai 2023, Monsieur le Maire a accueilli James CHÉRON, Vice-président du Conseil régional délégué aux Lycées au Centre du Jard pour la remise officielle des ordinateurs portables offerts par la Région en présence du Directeur du Lycée Léonard de Vinci, de la Directrice du Centre et de Ségolène DURAND, représentante de la Région au Conseil d'administration du Lycée.

Le Centre du Jard est un lycée spécialisé dans l'accueil scolaire, médical et paramédical d'élèves handicapés. Il accueille 70 élèves dont une cinquantaine d'internes.

Les échanges ont porté sur les sujets informatiques : les dispositifs régionaux à chaque élève, mais également les équipements adaptés pour tenir compte des besoins spécifiques.

Les jeunes lycéens bénéficient d'un cadre exceptionnel et des outils régionaux identiques à tous leurs camarades, certaines adaptations en plus !



Cendrier de poche

L'Association Écologique Bienfaisante Contre les Pollutions Excessives des Villes et des villages (AEBCEV) a organisé un atelier cendrier de poche le 20 mai 2023. Objectif : éviter que les mégots ne jonchent les trottoirs de nos communes, voire, au pire, provoquent des incendies dans nos forêts. L'opération a été soutenue par la commune à hauteur de 200 €.

D'autres ateliers sont prévus.



Soirée théâtre avec Molière

Du monde, du rire et des applaudissements malgré la pluie qui s'est abattue sur le village pour cette représentation du 13 mai. Cela n'a pas empêché les Voisenonais de se rapatrier au Mille-Club pour assister à la comédie *Molière : Le Best-of* jouée par la Compagnie du Proscénium.

Merci à Olivier EDOUARD-BETSY, Adjoint au Maire, pour son organisation en tandem avec Sylvie de la compagnie pour ce beau spectacle qui a réuni petits et grands autour d'œuvres historiques écrites par Jean-Baptiste POQUELIN dit « Molière ».



Fête de printemps du collège

Monsieur le Maire, ses adjoints et Benoît DUVEAU, Conseiller municipal représentant la Commune au Conseil d'administration du Collège Nazareth ont répondu présent à l'invitation du Directeur, de l'OGEC* et de l'APEL** pour échanger, le 13 mai dernier, avec les familles voisenonaises et l'ensemble de la communauté éducative de cette magnifique institution qui fait la fierté de notre village.



Plus de 1 000 personnes ont participé à cette journée ensoleillée.

*Organisme de gestion de l'Enseignement catholique

**Association de parents d'élèves de l'enseignement libre



Non à la fermeture de classe

Depuis le 9 mai, l'ADPEVM se mobilise pour demander l'ouverture d'une classe de maternelle supplémentaire à Voisenon. Les parents d'élèves sont inquiets des effectifs de maternelle pour la rentrée prochaine (31 enfants par classe en double niveau) ... Banderoles déployées dans nos villages, actions devant l'école Constant Duport, pétition signée devant les 2 écoles et en ligne (<https://chnq.it/fsHXycg8Hn>), n'hésitez pas à soutenir les actions et à en parler autour de vous !

De son côté, la Mairie défend activement le dossier auprès des institutions et de la presse. Ci-dessous les images d'un reportage diffusé sur BFM TV le 22 mai.



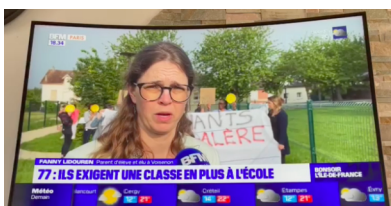
Aurélié, Présidente ADPEVM



Sandrine, Parent d'élève



Antoine, Parent d'élève



Fanny LIDOUREN,
Parent d'élève et élue de Voisenon



Julien AGUIN, Maire de Voisenon
Christian HUS, Maire de Montereau-sur-le-Jard



Citoyenneté au Sentier du Trésor

Après plusieurs demandes lors des *Rencontres Voisenonaises* de différents quartiers du village, afin de permettre à chacun de circuler paisiblement sur le Sentier du Trésor, Francis ROUSSET, Adjoint au Maire délégué au Cadre de vie a installé ce panneau à titre provisoire pour alerter les cyclistes. Un panneau définitif viendra bientôt remplacer celui-ci.



Rallye du Val d'Ancœur 2023

Jacqueline BESNARD, Adjointe au Maire, en compagnie de Voisenonais, au rallye du Val d'Ancœur organisé par l'Office de tourisme de Melun Val de Seine ainsi que des intercommunalités de Melun Val-de-Seine et de la Brie des rivières et des châteaux. « Rien de tel que des promenades en nature pour goûter la variété de notre région », nous dit-elle.



Rencontres Voisenonaises

Monsieur le Maire et les élus continuent à rencontrer en mairie les Voisenonais de chaque secteur de la Commune afin d'échanger sur les sujets qui les concernent. Ainsi habitants et élus peuvent trouver des solutions ensemble pour améliorer le quotidien de chacun pour tous.



Réunion publique sur la sécurité

Monsieur le Maire et les adjoints ont accueilli le Major LACHERE et l'adjoint de la police intercommunale de Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour une présentation sur les règles de bonne conduite à tenir à votre domicile.



Des échanges passionnants entre les Voisenonais et les services de police, à fin d'avoir la meilleure prévention possible. Vous avez manqué cette présentation ? Jacqueline BESNARD, Adjointe au Maire et les services municipaux se tiennent à votre disposition.

Hommage

Le 25 mai, les Maires, les Vice-présidents et les agents de l'agglomération ont rendu hommage aux Policiers, Infirmiers récemment décédés dans l'exercice de leurs fonctions, au siège de la Communauté d'agglomération, autour du Président, Louis VOGEL.



Pétanque et soleil

Organisé par les membres de l'Association Sportive et Culturelle de Voisenon, plus communément appelée A.S.C.V, un concours de pétanque s'est tenu le 14 mai dernier sur le boulodrome situé sur l'aire de jeux faisant face au Mille-Club. Frédérique SAUVAUT, Adjointe au Maire déléguée à la Famille et à la Vie associative s'est prêtée au jeu. Merci à l'association pour ce moment familial et convivial !



Les gestes qui sauvent

Le 15 mai dernier, la Mairie a organisé, sous la houlette de Jacqueline BESNARD, Adjointe au Maire déléguée à l'Espace public, une formation à destination des Voisenonais sur « Les gestes qui sauvent » avec un formateur qualifié sur les recommandations de l'assureur de la Commune.

La vingtaine de participants a ainsi appris les premiers gestes qui permettent de réagir en attendant les secours : étouffements, position latérale de sécurité (PLS pour les jeunes), pose -ou non- de garrot, massage cardiaque...

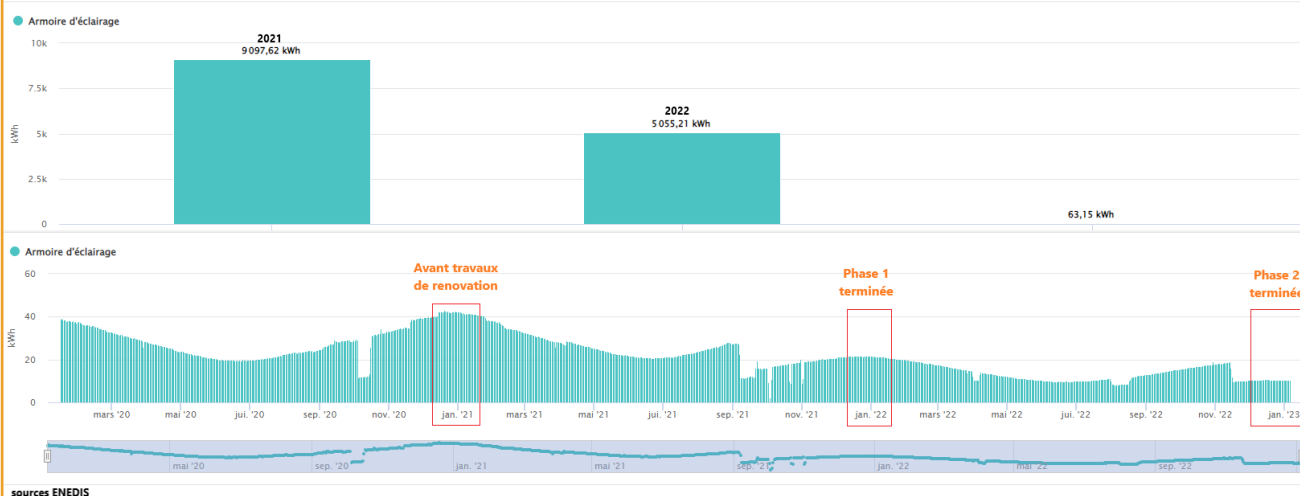
Savoir quoi faire et ne pas faire peut sauver des vies. L'équipe municipale développe aussi la solidarité à travers ces instants pédagogiques.



Infographie : pourquoi passer aux LED ?

À la suite du dossier, voici les économies réalisées après travaux dans le secteur des Longs Réages.

Evolution de la consommation d'une armoire d'éclairage après passage en LED



Les textes et images sont transmis par les associations. Ils sont sous leur entière responsabilité.

Le Conseil des Sages a rencontré : Alain LAMBERT



Nous avons rencontré Alain LAMBERT, Président du Comité de Parrainage de notre village, accompagné de Francine VANIER, trésorière de l'association, pour parler avec eux de l'histoire du Comité de Parrainage de Voisenon.

La création de cette association importante de notre commune remonte à 1971 à l'initiative de Monsieur LANDRY qui deviendra le président, de Mesdames COLLARD et MULLER. Avant eux, l'indemnité du Maire et de l'Adjoint permettait aux personnes âgées en difficulté, de peu de ressources – la sécurité sociale n'avait que 25 ans et les salaires pour beaucoup agricoles étaient minces – de recevoir des pommes de terre et du charbon pour leur venir en aide.

En 1975, Monsieur MOREL prend la présidence. En 1979, la santé de ce dernier devenant fragile, c'est Madame CHATOUILLAT qui devient chef de file. Mesdames LAFAGE, LEMENUEL, MULLER font toujours partie de ce Comité. Elles accompagnent environ 60 personnes de 65 à 90 ans. Les bénévoles rencontrent leurs filleuls à l'occasion de leur anniversaire. Ceux-ci reçoivent dès 70 ans un colis à Pâques, au 14 juillet, Noël, mais également sont invités à un repas, une galette des rois, des après-midi dansant et se retrouvent pour des jeux de cartes, scrabble, dominos, etc... plusieurs fois par mois.

Et puis, il y avait aussi des visites de lieux touristiques, de caves, des spectacles à Paris ou dans la région.

En 1981 et ce pendant 5 ans, un groupe de Voisenonais, tous plus fous les uns que les autres, a organisé un spectacle sous le signe de la bonne humeur. Les bénéfices de ces spectacles, les quêtes des mariages, ajoutés à la subvention de la mairie, permettaient de gâter beaucoup plus les cheveux blancs.

Nos anciens sont maintenant 180. Voisenon s'agrandit, nous vivons de plus en plus vieux, de mieux en mieux soignés, mais aussi de plus en plus individualistes. La vie est ainsi faite. Les bénévoles étaient 12 au démarrage ; elles et ils sont actuellement 13.

La COVID a fait que les rencontres d'après-midi cartes, jeux de société ont été mises en sommeil. Mais nous allons sortir de cette période difficile à vivre pour notre communauté et recommencer ces activités.

Le Président actuel Alain LAMBERT est Voisenonais depuis 1977. Le bénévolat, il connaît. Il a œuvré dans notre commune au sport « judo », aidé ses collègues des autres activités lors des sorties, des compétitions, élu au conseil municipal en 1996, Adjoint au Maire de Bernard FOURNIER. Actuellement Président

du Comité de Parrainage, il cherche avec son équipe, en fonction du budget alloué par la Commune, à faire plaisir aux anciens : un repas, une galette, un colis, un bouquet aux anniversaires. Quand la COVID périra, les sorties pourront reprendre, les visites hors Voisenon aussi. Mais tout ceci dans le cadre d'un budget qui n'est pas élastique.

Mais Alain LAMBERT ne se contente pas de cela. Il est également Président des Anciens combattants, association créée en 1983 par le Commandant HUET, messieurs LEFORT et LELOUP père. Les bénéficiaires avaient besoin de l'aide du Ministère de la Guerre pour faire valoir leurs droits et la reconnaissance de leur situation. Les anciens des guerres 39-45, d'Indochine, d'Algérie, 25 personnes en tout, ont pu bénéficier de cette aide et aussi se rencontrer afin d'échanger leurs souvenirs, leurs peurs, leurs espérances. Nous ne les oublions pas en célébrant à Voisenon l'armistice du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945, l'appel du 18 juin.

Personnage plein de ressources que ce Monsieur LAMBERT. Si le bénévolat vous tente, n'hésitez pas à le contacter.

Merci Alain du moment que vous avez bien voulu nous accorder. Nous vivons toutes les deux à Voisenon depuis presque un demi-siècle, Chantal y est née ; nous croyions tout connaître de notre village. Nous avons encore appris avec vous plein de choses.

Chantal GOTREAU
Dominique GAUTREAU

ADPEVM

La kermesse des écoles aura lieu cette année le samedi 24 juin à l'école Constant Duport. Organisée avec les 2 écoles, le périscolaire et Familles Rurales, c'est un moment important pour tous les petits et les grands. Si vous souhaitez participer (tenue d'un stand, confection de gâteau, stand maquillage), vous pouvez nous contacter par le biais de notre adresse e-mail: adpevm@gmail.com. Nous vous attendons nombreux pour cet événement convivial et rassembleur en ce début d'été !

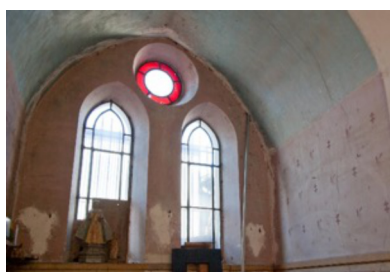
AVI Patrimoine

Histoire de l'enseignement (suite et fin) L'école privée

À l'initiative de la Marquise Des LIGNERIS, propriétaire du château de Voisenon aujourd'hui institution Nazareth, le 11 mai 1887, « ouverture d'une école privée, avec annexion d'une école enfantine » à Voisenon. Cette école était dirigée par les sœurs de la congrégation religieuse de La Providence de Portieux .

« Toutes les filles qui fréquentaient alors l'école publique mixte la quittèrent pour rentrer à l'école primaire privée. La fille de l'Instituteur, seule, resta. L'école publique du village qui comptait à ce moment-là 54 élèves fut réduite à 35 » (Extrait de la monographie de Narcisse Massé 1888.)

L'école privée comptait en 1890 34 élèves en primaire et 35 en classe enfantine. Elle se situait à proximité du château de Voisenon dans un ancien corps de ferme rue Grande . Elle existera jusqu'en 1912.



Chapelle de l'école privée

C'est en 1930 que les religieuses de Nazareth s'installent à Voisenon et ouvrent un pensionnat afin de permettre à des jeunes filles de santé délicate, en grande majorité des Parisiennes, de profiter du calme et du grand air de la campagne.

Arrive la guerre de 1940. L'institut Notre-Dame des Champs à Paris, l'Institution Colbert à Reims fermeront leurs portes en septembre 1939 et c'est à Voisenon que les élèves de Paris, de Reims et de Boulogne-sur-Mer se regrouperont pour cette première année de guerre.

Puis vint l'exode de 1940. Les religieuses comme de nombreux français, marcheront sur les routes de France et abandonneront le Pensionnat.

Les allemands s'empareront du château qu'ils occuperont pendant les quatre années de guerre.

En septembre 1944, l'école ouvre à nouveau avec 63 élèves filles, de la 8^{ème} (actuellement CM1) à la 3^{ème}. Les lentes transformations commencent à s'opérer. Abandon des classes élémentaires en septembre 1975, introduction de la mixité en 1979.

Dans les années 1980, à la demande de l'Evêque de Meaux, un regroupement scolaire s'opère entre les 3 établissements tout proches : l'Institution Saint-Aspais de Melun, l'Institution Jeanne d'Arc de Melun et l'Institution Nazareth de Voisenon. Notre établissement devient un collège en 1985.

Une dévolution de tutelle a lieu en 2017. Le collège devient le collège Nazareth - La Salle. Actuellement 850 élèves environ.



La Commune de Voisenon et le Collège Nazareth-La Salle vous proposent de partager un moment musical en compagnie de l'Orchestre d'harmonie Nouvel Air

Le Samedi 17 Juin à 16h00 au Collège Nazareth

Au programme :

- Carmen de Georges Bizets (extraits)
- Valse n°2 de Dmitri Chostakovitch
- Danses Norvégiennes d'Edvard Grieg
- Concerto d'Amore de Jacob de Haan
- Ministry of winds de Jacob de Haan
- Reflections of this time de Ted Huggens
- La Belle et la Bête d'Alan Menken
- Pop and rock legends de Stevie Wonder

L'Orangerie

Horaires des messes du secteur, à 10h

- Dimanche 04 Juin - Montereau/Jard Accueil des agriculteurs
- Dimanche 11 Juin - Moisenay
- Dimanche 18 Juin - Rubelles
- Dimanche 25 Juin - Voisenon

Contact :

gilbert.lisik@wanadoo.fr

Majorité – Réalisons l'avenir

Nous voici à l'entrée de la période estivale où les chaises et les tables vont pouvoir sortir en terrasse et où nous allons pouvoir nous retrouver dehors chez nos formidables commerçants du village.

Notre groupe soutient toutes les initiatives locales et aide sans distinctions tous les voisenonais. Le dossier qui vous a été présenté en est la preuve incontestable. Malgré un contexte particulièrement difficile, notre groupe tient ses engagements. Il les a même dépassés tout en ayant hérité de deux mandats passés compliqués : le premier avec des choix favorisant des intérêts personnels notamment ceux de quelques propriétaires terriens et le second à cause de certains égos en mal de reconnaissance. Autour de notre maire actif, nous redressons la barre en faisant des choix concrets et durables qui sont soutenus en commission par tous les élus. Nous regrettons qu'entre les réunions de commissions où le débat est plutôt constructif, les réunions de Conseil municipal soient l'objet d'une tribune où la mauvaise foi fait souvent place à la raison avec l'appui d'amis de circonstances, parfois venant de communes urbaines voisines. Ils poursuivent des intérêts personnels déjà déboutés par le Commissaire enquêteur nommé par le Tribunal administratif : neutre car n'a aucun lien avec la Commune. Dans un contexte où les élus locaux sont souvent malmenés, nous regrettons ce type de comportements qui vise à alimenter la polémique. La ligne de notre groupe est claire, l'expression est plurielle et les votes sont effectués en pleine connaissance de cause grâce au travail des commissions. Le dernier Conseil municipal du 29 mars a montré des incohérences flagrantes : qu'un élu se vante d'avoir augmenté les impôts tous les ans selon l'inflation durant son unique mandat d'édile, qu'il soit d'accord à la commission des finances et s'abstienne au vote lors du Conseil municipal, qu'il vote cependant le budget qui prévoit cette augmentation. Et finalement, à notre grande surprise, il vote contre l'arrêté des comptes. Son collègue vote contre tout sans argument, poussé certainement par quelques regards insistants. Un seul argument annoncé : ne pas avoir tous les chiffres ; il fallait poser la question au préalable. Quel dommage ! Il manque toujours quelque chose...

Nous concluons notre tribune avec une aimable pensée pour le regretté Coluche qui disait : « De tous ceux qui n'ont rien à dire, les plus agréables sont ceux qui se taisent » Nous vous souhaitons un bel été ! Vos 13 élus.

Minorité – Tous pour Voisenon

Sur la dernière parution, la minorité municipale n'a pu s'exprimer. Un message laconique « texte non remis » a remplacé la tribune habituelle. La faute à qui ? Un délai de prévenance raccourci par rapport à l'habitude donnée par notre précédente Secrétaire Générale. On aurait pu demander à bénéficier de 5000 caractères pour cette parution, mais bon ! Restons sérieux et revenons au dernier Conseil Municipal.

1) Le compte administratif M14 2022 du Maire donne un excédent de clôture de 93 492€ et celui du Receveur, représentant l'Etat donne un résultat de 8 403€ : écart proche de 85 000€ ! Pas de réaction de la part de la majorité municipale qui approuve les 2 comptes comme un seul homme par 12 voix sur 14. Quelques jours plus tard, le Maire adresse un mail expliquant que 8403€ est le résultat toutes sections confondues, investissement et fonctionnement. Dommage que cette simple explication n'ait pu être fournie en séance. Y avait-il quelqu'un dans la salle qui comprenait ce dont on débattait ?

2) Monsieur le Maire explique que les finances de la commune sont rétablies grâce à une extrême rigueur de gestion. Pourquoi donc dans ces conditions vouloir augmenter la pression fiscale ? On nous présente une proposition d'augmentation du taux sur le foncier bâti de 5% mais parallèlement, on nous explique que ce taux passera de 31.42 % à 36.42 %. Chacun aura fait le calcul : $31.42 * 105\% = 32.99$. Et $36.42 / 31.42 = 1.159$ soit une augmentation de 16%... Sur laquelle viendra s'ajouter la hausse des bases imposables par l'état de 7.10%. Chers voisenonais, en cette période difficile, l'équipe majoritaire vous aide à puiser dans vos économies ! La délibération a été adoptée par 11 voix sur 14.

3) Quant au vote du budget, après un discours vantant une augmentation des investissements et une gestion scrupuleusement maîtrisée des dépenses de fonctionnement, nous avons eu droit à une présentation sommaire des grands chapitres budgétaires sans détail.

4) Les subventions aux associations ont été attribuées en fonction de nouveaux critères. Dans ce nouveau contexte, certaines s'en sortent assez bien et c'est tant mieux pour elles ! Mais hélas, ce n'est pas le cas pour nos Anciens Combattants et le Comité des Anciens, bref sans commentaire !

Pour finir, nous réfutons toujours les modes de communication qui favorisent aléatoirement tel ou tel réseau social au détriment du site officiel de la commune qui doit être le site de référence complété et actualisé en permanence. J. LELOUP J. ROBITEAU

Mariages et Pacs

Monsieur le Maire a célébré le mariage de

- M. Tommy COLONNA et Mme Marie LEFRANT le 20 mai 2023

Monsieur le Maire a célébré la signature de PACS de

- M. Christophe RODRIGUES TEIXEIRA et Mme Claudia DA SILVA CRUZ le 3 avril 2023
- M. Jacky BIGRE et Mme Marie-José CREUZET le 19 mai 2023

L'ensemble de la municipalité leur souhaite beaucoup de bonheur.



Décès

La municipalité adresse ses plus sincères condoléances à la famille et aux amis de

- M. Nicolas ALEXANDRE le 25 mai 2023

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement évoluent

Les effets du changement climatique sur le cycle de l'eau imposent une gestion sobre et efficace de cette ressource vitale, pour en préserver la quantité comme la qualité. La communauté d'agglomération Melun Val de Seine, qui gère l'assainissement des eaux usées et l'approvisionnement en eau potable, renforce son action et engage d'importants investissements, de 120 millions d'euros d'ici 2027. Il s'agit de rénover les réseaux, de réhabiliter, de construire des réservoirs et de sécuriser l'approvisionnement.



Pour financer ces grands travaux, les tarifs de l'eau et de l'assainissement évoluent dans 20 communes à partir du 1^{er} juillet 2023. L'impact sera différent selon les communes car elles ont géré l'eau potable jusqu'en 2019, avec des politiques tarifaires différentes. La convergence vers un unique prix intercommunal pour un service égal se fera progressivement. En 2023, le prix de l'eau (potable et assainissement) évoluera de - 0,7 % à 3,8% selon les communes. Soit une augmentation de 17€ en moyenne (avec un maximum de 23 €), pour une facture type de 120 m³ / an. Il sera répercuté sur la facture de rappel à la fin de l'année.

Commune de
Voisenon

Le Conseil municipal et
le Conseil municipal des Jeunes
vous invitent à

**L'INAUGURATION DU
COMPOSTEUR**

**LE 10 JUIN 2023 À 11 HEURES
- AU LAVOIR -
PLACE DU 14 JUILLET**

Commune de
Voisenon

CHANTIER JEUNE

DU 10 AU 17 JUILLET 2023

**Tu as entre 17 et 20 ans et souhaites
passer ton permis de conduire ?**
Le chantier jeune est alors fait pour toi !

La commune de Voisenon t'aide à financer ton permis de conduire, en partenariat avec une auto école de Melun, en échange de 40h de bénévolat.

Si tu es intéressé(e), viens vite retirer ton dossier à la mairie

FÊTE NATIONALE

13 juillet 2023

📍 Au Mille Club

A partir de 19h :

- > animation musicale avec orchestre
- > animation pour les enfants "bulles géantes"

21h30 : départ pour la retraite aux flambeaux

22h30 : spectacle "Féerie des bulles"

1h : fin de soirée

La restauration salée sera assurée par la Marmite des Shrek's et la restauration sucrée par l'ASCV dès 19h

14 juillet 2023

📍 Monument aux morts

12h : commémoration célébrant la fête nationale

